

Communiqué du 3 septembre 2019

SENS PRATIQUE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Après une période de 2 mois de redressement, nous avons le regret de vous annoncer que la société SAS LC2D - qui porte la conciergerie Sens Pratique - a été mise en liquidation judiciaire aujourd'hui par le Tribunal de Commerce de Dijon.

L'activité et les services de Sens Pratique s'arrêtent donc dès maintenant.

Attachés à notre mission de service, nous regrettons profondément cette situation mais, compte tenu des contraintes légales liées à la liquidation, nous n'avons pas d'autre choix. Toutes les commandes, livraisons et autres opérations en cours sont donc cessées et nous quittons nos locaux dès ce soir.



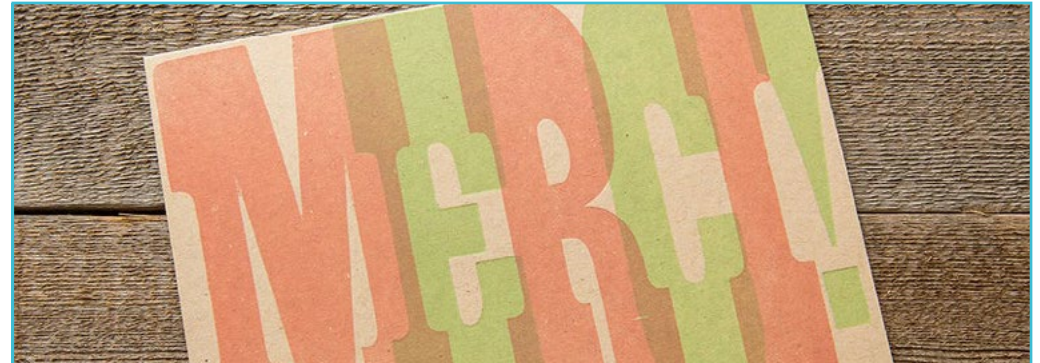
L'HUMAIN AU CŒUR DU PROJET

Entreprise d'insertion labellisée ESUS, Sens Pratique a tâché d'entreprendre autrement, de façon vertueuse. Ainsi Sens Pratique a œuvré pour répondre aux besoins de ses usagers, tout en orientant son activité pour avoir un impact positif sur le territoire, son économie et ses emplois.

Cet engagement s'est traduit dans l'offre de services que nous avons voulu éthique et solidaire, en travaillant avec de nombreux fournisseurs et prestataires engagés comme nous le sommes sur l'enjeu prioritaire commun qu'est l'écologie.

Cet engagement s'est également retrouvé dans une organisation collaborative et orientée vers l'insertion de personnes en difficulté sur des métiers réputés pour être en tension sur le territoire. Sens Pratique a ainsi formé et d'accompagné 5 personnes en contrats d'insertion.

Nous en sommes particulièrement fiers et nous sommes reconnaissants envers nos clients de nous avoir permis, le temps de cette expérimentation, d'avoir généré des impacts positifs sur le bien être en entreprise, sur l'économie locale et sur la création d'emplois sur le territoire.



REMERCIEMENTS

Avant de tirer le rideau, nous tenons à remercier chaleureusement pour leur confiance et leur soutien :

- . nos principaux clients : la Société Est Métropole (SEM), la CCI de Côte d'Or, Grand Dijon Habitat et Binet, qui nous ont fait grandir ;
- . nos abonnés, qui nous ont fait confiance au quotidien ;
- . nos fournisseurs, avec qui nous avons constamment cherché à valoriser les savoir-faire locaux ;
- . nos partenaires financiers, qui ont permis la concrétisation du projet :

le Conseil Régional de Bourgogne, le Réseau Entreprendre Bourgogne, BPI France, la Banque des Territoires (groupe Caisse des dépôts), France Active Bourgogne, l'Etat - Direccte, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne ;

. et enfin, bien sûr, les associés de la société, Go'Up, ACG et Calova, ainsi que ses initiateurs, Thomas Buffard et Claire Cardinal, qui ont rendu l'aventure possible.

RETOUR SUR L'AVENTURE SENS PRATIQUE

> Un pari audacieux (2015-2016)

C'est en 2015 que Go'Up, générateur d'entreprises sociales initié par le Conseil Régional de Bourgogne, tente le pari de lancer la première conciergerie solidaire de la région, en s'inspirant d'un modèle qui a fait ses preuves à Bordeaux.

La Conciergerie Solidaire, portée par la SAS LC2D, est alors créée par Go'Up, associé majoritaire, avec le soutien des sociétés d'investissement ACG et Calova.

Pilotée par Thomas Buffard et Claire Cardinal, cette entreprise solidaire d'utilité sociale cherche à apporter une solution locale, éthique et concrète aux nouvelles problématiques de qualité de vie au travail et dans les quartiers.

Très vite, il apparaît que le principal challenge est de réussir à adapter le modèle de conciergerie bordelais au territoire dijonnais, dans un contexte économique différent.

Cette première phase d'expérimentation, qui mobilise beaucoup de ressources, permet d'observer les réactions du marché dijonnais. Et rapidement, il apparaît que cela ne fonctionne pas suffisamment et que de nombreuses adaptations sont nécessaires pour rendre viable le modèle sur notre territoire.

> Une transition compliquée (2017-2018)

En 2017, prenant des distances avec la conciergerie bordelaise, la Conciergerie Solidaire de Dijon devient Sens Pratique. Une mission est confiée par Go'Up au consultant Hugo Marlien pour accompagner la directrice de Sens Pratique, Claire Cardinal. Mais celle-ci quitte rapidement ses fonctions pour des raisons personnelles

Plutôt que de recruter une nouvelle direction dans une phase de transition importante, Go'Up confie à Hugo Marlien une mission de transition afin de poursuivre sans dysfonctionnement le travail qui avait été engagé avec Claire Cardinal. Avec une équipe renforcée, constituée de Perrine Wardak, François Clément et David Boirin, il ajuste l'offre de service, ré-organise l'activité et entreprend un virage numérique important. Une première version du projet arrive à être lancé quelques mois plus tard, en septembre 2018.

Ce nouveau modèle a abouti à de premières preuves de concept qui ont permis de renouveler la confiance des premiers clients et d'améliorer fortement le taux d'utilisation des services. Cela dit, la sortie de la version finale de l'outil numérique a pris beaucoup de retard et malgré des marques d'intérêt importantes de nombreuses entreprises locales, les signatures de nouveaux contrats ont tardé à arriver et le chiffre d'affaires n'a pas décollé pas suffisamment vite.

> Un impossible redressement (2019)

Début 2019, alors que le financement initial arrive à son terme, une grande opération de levée de fonds publics et privés est lancée. Trop tard, sans doute.

Au printemps 2019, après de multiples prises de contact, il apparaît que le temps manque pour réunir les capitaux nécessaires au lancement d'une nouvelle phase de développement. Dans ce contexte, les associés demandent un redressement judiciaire, prononcé par le Tribunal de Commerce le 4 juin 2019.

N'ayant pas la possibilité de continuer à soutenir à elle seule cette nouvelle étape, Go'Up étudie alors toutes les possibilités permettant de garantir la pérennité de Sens Pratique, de sécuriser les emplois, d'assurer la continuité de l'activité. De nombreuses démarches sont effectuées auprès d'investisseurs privés et publics. Sans succès. Les dettes financières leur paraissent trop importantes par rapport au potentiel de développement imaginé.

Enfin, un projet de reprise par une nouvelle société (sans les dettes) est même envisagé, mais des délais très courts et des engagements trop fragiles conduisent à son abandon au cours de l'été. La liquidation judiciaire devient alors inévitable.

BENJAMIN,

HUGO,

PERRINE,

FRANÇOIS,

DAVID.